



Conseil économique et social

Distr. générale
23 mai 2022
Français
Original : anglais

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Douzième session

New York, 3-5 août 2022

Point 13 de l'ordre du jour provisoire*

Information géospatiale marine

Information géospatiale marine

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale le rapport établi par le Groupe de travail sur l'information géospatiale marine, qui pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, sur la page correspondante du site du Comité (<https://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/12th-session/>). Le Comité est invité à prendre note du rapport et à faire part de ses vues sur les progrès accomplis par le Groupe de travail pour ce qui est de fournir des orientations et d'encourager la mise à disposition et de favoriser l'accessibilité des informations géospatiales marines au service de la société, de l'environnement et de l'économie.

Résumé du rapport

À sa onzième session, qui s'est tenue virtuellement les 23, 24 et 27 août 2021, le Comité d'experts a adopté la décision 11/109, dans laquelle il a accueilli favorablement le plan de travail du Groupe de travail pour la période 2021-2022 ainsi que les progrès réalisés. Il s'est félicité des efforts constamment déployés pour aligner les travaux du Groupe de travail sur le Cadre intégré de l'information géospatiale, au titre de la modernisation de l'écosystème de l'information géospatiale, et a accueilli favorablement l'élaboration d'un cadre d'orientation et opérationnel intégré (projet de cadre opérationnel) pour le domaine marin, qui englobe tous les éléments liés à l'eau, y compris les océans et les mers, les zones côtières et les deltas, les eaux intérieures et les voies navigables, soit une contribution importante à cette modernisation, tout en réaffirmant que le Groupe de travail ne devait pas reproduire le Cadre. Il a reconnu que le domaine marin était multithématique et multijuridictionnel, couvrant l'hydrographie, l'océanographie, la géologie marine, la biologie marine, les activités liées à l'homme et la gouvernance maritime, et que le

* E/C.20/2022/1.



projet de cadre opérationnel servait de passerelle entre le Cadre et les pratiques de gestion des informations géospatiales marines.

Le Comité d'experts a encouragé à examiner et soutenir la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable et le projet « Seabed 2030 » concernant la Carte générale bathymétrique des océans afin de contribuer, avec le projet de cadre opérationnel, à l'objectif consistant à conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines, et noté à cet égard qu'il importait de mobiliser les acteurs des sciences océaniques, les décideurs et la communauté juridique pour élaborer des solutions intégrées. Il a également noté que l'intégration des domaines terrestre, maritime et cadastral restait une priorité pour les États Membres, et encouragé un examen plus approfondi afin de veiller à ce que les institutions collaborent à l'étude et à la mise au point de dispositions, de normes et d'infrastructures interopérables pour l'intégration de tous les types d'information géospatiale, en s'appuyant sur le Cadre intégré de l'information géospatiale. Le Comité a demandé au Groupe de travail de s'attacher avant tout à mettre la dernière main au projet de cadre opérationnel en temps voulu, en consultation avec les États Membres et les parties prenantes concernées.

Dans son rapport, le Groupe de travail rend compte de ses progrès, notamment de son plan de travail et de l'action qu'il mène. Il examine les domaines d'intervention énoncés dans le plan de travail actualisé pour la période 2022-2023 dans le cadre des efforts qu'il continue de faire pour mieux faire connaître le sujet, fournir des orientations et encourager la mise à disposition et favoriser l'accessibilité des informations géospatiales marines au service de la société, de l'environnement et de l'économie. Au moyen de son plan de travail actualisé, le Groupe de travail s'emploie à faire progresser ses objectifs et à remplir ses fonctions, notamment dans les domaines suivants : a) la collaboration, les partenariats, le dialogue et le renforcement des capacités, y compris en ce qui concerne l'Organisation hydrographique internationale et ses commissions régionales, le laboratoire d'innovation et de technologie exploité conjointement par l'Organisation hydrographique internationale et Singapour, le projet « Seabed 2030 », lancé dans le cadre de la Carte générale bathymétrique des océans, et la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable ; b) les principes d'action et les cadres juridiques, de même que les données qui font autorité et les questions de l'autorité et de la responsabilité ; c) l'interface terre-mer et les zones côtières ; d) l'intégration des domaines maritime, terrestre et cadastral.

Le rapport contient un aperçu des progrès réalisés par le Groupe de travail, des étapes suivantes de l'élaboration du projet de cadre opérationnel et des consultations qui seront menées à son sujet, le Cadre intégré de l'information géospatiale y faisant figure de paradigme général permettant la gestion intégrée des informations géospatiales marines. À cet égard, les neuf voies stratégiques du Cadre constituent le mécanisme par lequel les informations géospatiales marines peuvent être intégrées à toute autre donnée significative afin de résoudre les problèmes sociétaux et environnementaux et de servir de catalyseur pour la croissance et les possibilités économiques. Le projet de cadre opérationnel, que le Groupe de travail a décidé de nommer « cadre opérationnel pour la gestion intégrée de l'information géospatiale marine », vise à fournir des conseils pratiques que les pays peuvent suivre pour améliorer la disponibilité et l'accessibilité des informations géospatiales marines et exploiter au mieux leurs dispositifs de gestion intégrée de l'information géospatiale au service de la société, de l'environnement et de l'économie.

Le rapport fournit également au Comité d'experts un compte rendu de la troisième réunion d'experts du Groupe de travail, qui s'est tenue en présentiel à Singapour du 9 au 13 mai 2022 en même temps qu'un séminaire international de

l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur le thème de la gestion efficace et intégrée de l'information géospatiale marine. Le Groupe de travail a noté que l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations géospatiales marines présentait des avantages pour de nombreux aspects du domaine maritime, notamment en ce qui concerne : a) la navigation commerciale et la sécurité de la navigation, la gestion des ressources maritimes, l'économie bleue et la planification de l'espace marin ; b) la gestion des crises et les interventions d'urgence ; c) la recherche scientifique et l'administration et les limites maritimes ; d) l'application de la loi et la défense. L'accès à des informations géospatiales marines fiables, à jour et de qualité facilite le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des priorités nationales de développement et des objectifs de développement durable. Ces informations doivent être facilement disponibles et accessibles, l'idée étant qu'elles puissent contribuer à ce que la gestion et l'administration des mers, des océans, des zones côtières et des eaux intérieures soient fondées sur des données et des preuves. Il est essentiel de savoir où se trouvent les personnes et la faune et la flore marines, et où ont lieu les manifestations et activités, ainsi que comment elles cohabitent, si l'on souhaite élaborer des politiques et prendre des décisions en connaissance de cause. L'actualité de ces données est tout aussi importante. Il est essentiel de pouvoir compter sur des informations géospatiales marines en temps réel pour se préparer et faire face aux situations d'urgence comme les catastrophes, mais les données en temps réel ou quasi réel peuvent également être utiles pour définir des priorités stratégiques et évaluer les résultats et en assurer le suivi, notamment en ce qui concerne le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
